



**DELIBERATION**  
**N°2017- 105 du 14 novembre 2017**

**OBJET – Personnel – Modification du tableau des emplois – Sélections professionnelles/Accès à l'emploi titulaire**

*Rapporteur : M. le Vice-Président en charge du pôle « Ressources et Administration générale », Sébastien FINE*  
*Annexe : Tableau des effectifs*

Le 14 novembre 2017 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 08 novembre 2017 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 27 pour la délibération n°2017-101  
28 pour les délibérations n°2017-102 et 103  
29 pour les délibérations n°2017-104 et 105  
28 des délibérations n°2017-106 à 111

Nombre de pouvoirs : 7 des délibérations n°2017-101 à 2017-103  
6 des délibérations n°2017-104 à 105  
7 des délibérations n°2017-106 à 111

M. Romain GRYZKA est élu secrétaire de séance.

**Sont présents** : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN (de la délibération n°2017-101 à 105), Mme Francine DAERDEN, M. Éric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, M. Bruno DAVANTURE, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2017-102), M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude GIMENEZ (à partir de la délibération n°2017-104), M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. Charles PERRINO.

**Ont donné pouvoir** : Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN  
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL  
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM  
Mme Renée PETELET à M. Maurice DUFOUR  
Mme Claude JIMENEZ à Mme Nicole GUERIN (des délibérations n°2017-101 à 103),  
M. Nicolas GALLIANO à Mme Catherine BLANCHARD  
M. Emeric SALLE à Gilles PERLI  
Mme Nicole GUERIN à M. Yvon AIGUIER (des délibérations n°2017-106 à 111)

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

**Vu** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

**Vu** la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents

**Vu** les décrets relatifs aux statuts particuliers des cadres d'emplois concernés,

**Vu** la délibération n°2016-18 du 22 mars 2016 relative à la loi Sauvadet-access à l'emploi titulaire des agents contractuels,

**Vu** la délibération n°2016-104 du 21 décembre 2016 relative à l'adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire 2017-2018,

**Vu** l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 25 octobre 2017 ;

**Vu** l'avis du Bureau des vice-présidents du 10 novembre 2017 ;

**Vu** le tableau des effectifs,

**Considérant** que dans le cas particulier d'un agent du Conservatoire, son grade de nomination en cas de réussite au dispositif de sélection professionnelle ne correspond pas à son grade actuel, c'est la raison pour laquelle il convient de modifier le tableau des effectifs en supprimant son poste actuel d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe et en créant un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe. Le grade de nomination, en cas de réussite au dispositif de sélection professionnelle des autres agents éligibles, correspondant à leur grade actuel, il n'y a pas besoin de créer d'autre poste en particulier.

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

#### **1/Sélections professionnelles/access à l'emploi titulaire des agents contractuels**

##### **❖ Pour le Conservatoire**

- Décide de la suppression d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe de la filière culturelle à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

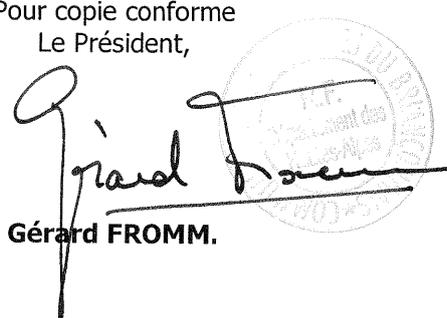
Et décide de la création d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe de la filière culturelle à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

- Inscrit au budget les crédits correspondants.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence

Création	Suppression
■ Un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe de la filière culturelle à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires.	■ Un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe de la filière culturelle à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,



Gérard FROMM.

Date affichage : 24 NOV. 2017

## EMPLOIS PERMANENTS

AR. PREFECTURE

005-240500459-20171114-2017\_105-DE

Reçu le 24/11/2017

GRADE/CADRE D'EMPLOIS	avant le 14/11/2017	après le 14/11/2017	OBSERVATIONS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Directeur Général des Services 20-40.000 HTS	1	1	
DGAS des EPCI 20-40,000 HTS	1	1	
Attaché hors classe	0	0	
Attaché principal	0	0	
Attaché	8	9	création de poste pour le responsable développement économique et touristique lors du CC du 14/11/2017 (attaché ou ingénieur)
Emploi de catégorie A	1	0	poste à supprimer lors du CC du 14/11/2017 suite au départ du responsable Altipolis et pour pouvoir positionner son remplaçant sur un grade
Rédacteur principal de 1ère classe	2	3	création de poste pour le chargé de communication lors du CC du 14/11/2017 (cadre d'emplois des rédacteurs)
Rédacteur principal de 2ème classe	1	2	création de poste pour le chargé de communication lors du CC du 14/11/2017 (cadre d'emplois des rédacteurs)
Rédacteur	3	4	création de poste pour le chargé de communication lors du CC du 14/11/2017 (cadre d'emplois des rédacteurs)
Emploi de catégorie B	1	0	poste à supprimer lors du CC du 14/11/2017 pour pouvoir positionner le remplaçant sur un grade suite au départ du chargé de communication
Adjoint administratif principal de 1ère classe - échelle C3	1	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe - échelle C2	7	7	
Adjoint administratif - échelle C1	6	6	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur hors classe	0	0	
Ingénieur principal	3	3	
Ingénieur	3	4	création de poste pour le responsable développement économique et touristique lors du CC du 14/11/2017 (attaché ou ingénieur)
Technicien principal de 1ère classe	2	2	
Technicien principal de 2ème classe	2	2	
Technicien territorial	4	4	
Agent de maîtrise principal	1	1	
Agent de maîtrise	2	2	
Adjoint technique principal de 1ère classe - échelle C3	10	10	
Adjoint technique principal de 2ème classe - échelle C2	3	3	
Adjoint technique	25	25	
Emploi de catégorie C - Véolia	1	1	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Professeur d'enseignement artistique hors classe	5	5	
Professeur d'ens. artistique de classe normale	2	2	
Assistant EA principal de 1ère classe	12	11	suppression du poste suite aux sélections professionnelles
Assistant EA principal de 2ème classe	3	4	création du poste suite aux sélections professionnelles
Assistant enseignement artistique	1	1	
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			
Conseiller socio-éducatif	0	0	
Assistant socio-éducatif	3	3	
Moniteur-Educateur	0	0	
Educateur principal de jeunes enfants	2	2	
Educateur de jeunes enfants	3	3	
ATSEM principal de 2ème classe - échelle C2	1	1	
Agent social principal de 1ère classe - C3	1	1	
Agent social principal de 2ème classe - échelle C2	1	1	
Agent social	6	6	
Puéricultrice hors classe	1	1	
Puéricultrice de classe supérieure	0	0	
Puéricultrice de classe normale	1	1	
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	1	
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	1	
Auxiliaire de puériculture ppale de 1ère classe - échelle C3	5	5	
Auxiliaire de puériculture ppale de 2ème classe - échelle C2	17	17	
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation de 1ère classe	0	0	
Adjoint d'animation	2	2	
<b>Total nombre de postes</b>	<b>156</b>	<b>159</b>	

## EMPLOIS NON PERMANENTS

GRADE/CADRE D'EMPLOIS	avant le 14/11/2017	après le 14/11/2017	OBSERVATIONS
Adjoint technique	13	13	
Adjoint administratif C1	1	1	
<b>CONTRATS AIDES</b>			
CUI-CAE ou Emploi d'avenir : agent administratif redevance spéciale	0	0	
CUI-CAE ou Emploi d'avenir: agent technique polyvalent OM	0	0	
<b>Total nombre de postes</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	